



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - QUESTIONS COMMERCIALES

Bruxelles, le 9 novembre 2018

Le Conseil, présidé par Mme Margarete Schramböck, ministre fédérale autrichienne du numérique et de l'activité économique, devrait examiner les travaux en cours en vue de la **modernisation de l'OMC**. Ensuite, les ministres feront le point sur l'évolution récente des **négociations commerciales bilatérales en cours**, en particulier avec le Mercosur, l'Indonésie, le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine (investissements) et la Tunisie.

La Commission présentera son dernier rapport en date sur la **mise en œuvre des accords de libre-échange**.

Les ministres seront également informés par la présidence autrichienne de l'état d'avancement des négociations concernant deux dossiers législatifs: la proposition de **règlement relatif au filtrage des investissements directs étrangers**, qui fait actuellement l'objet de négociations en "trilogue" avec le Parlement européen, et le **règlement horizontal sur les dispositions bilatérales de sauvegarde**, pour lequel le Coreper a marqué son accord sur le mandat du Conseil le 24 octobre.

~ ~ ~

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront de l'évolution récente des **relations commerciales de l'UE avec les États-Unis**.

La session du Conseil devrait débuter à 10 h 00. Une **conférence de presse** de la présidence aura lieu à l'issue du déjeuner.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://europa.eu/!xD98yu>

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Modernisation de l'Organisation mondiale du commerce

Le Conseil débattait des travaux en cours en vue de la modernisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Commission devrait informer les ministres des derniers développements concernant son initiative visant à compléter et promouvoir [l'approche globale de l'UE](#).

Les tensions commerciales croissantes qui ont des répercussions négatives sur le système commercial multilatéral et l'OMC ont poussé l'UE à entamer une **réflexion stratégique générale sur les perspectives futures pour le programme de l'OMC et sur les possibilités de relancer la coopération dans le cadre multilatéral**. En juin 2018, le Conseil européen a invité la Commission à proposer une approche globale pour améliorer le fonctionnement de l'OMC en ce qui concerne des aspects cruciaux

Le 18 septembre, la Commission a publié un document de réflexion exposant des pistes pour moderniser les principales fonctions de l'OMC (réglementation, surveillance et règlement des différends).

L'UE devrait à présent formuler des propositions concrètes d'amélioration sur les points suivants:

- **règlement des différends**: la crise actuelle de l'organe d'appel de l'OMC, due au fait que les États-Unis bloquent la nomination de nouveaux juges, est considérée comme la question qui doit être résolue de toute urgence, car l'organe d'appel ne compte plus que 3 membres. L'UE prépare un projet de proposition visant à améliorer le fonctionnement de l'organe d'appel tout en préservant ses principes essentiels;
- **surveillance**: l'UE a engagé une coopération trilatérale avec les États-Unis et le Japon afin de renforcer l'OMC en tant qu'institution. Sur cette base, elle prépare un projet de proposition visant à améliorer la transparence et le respect des dispositions sur la notification de mesures commerciales par les membres;
- **réglementation**: l'UE a intensifié les travaux sur l'élaboration de nouvelles règles, l'accent étant mis sur les subventions industrielles et le transfert forcé de technologies parmi d'autres points répertoriés dans le document de réflexion, afin de remédier aux tensions sous-jacentes qui affectent le système multilatéral.

Outre les travaux menés au sein des organes de l'OMC, la Commission a engagé un dialogue avec les principaux partenaires, à savoir les États-Unis et le Japon dans le cadre du groupe trilatéral ou la Chine dans le cadre d'un groupe de travail conjoint. L'UE a également défendu son programme de réforme de l'OMC lors des discussions du G20 ou d'autres rencontres ministérielles multilatérales. Tout récemment, les 24 et 25 octobre 2018, le Canada a accueilli 13 membres de l'OMC partageant les mêmes valeurs à l'occasion d'une réunion ministérielle consacrée à la réforme de l'OMC, à laquelle l'UE a participé.

Le dernier débat sur la modernisation de l'OMC a eu lieu lors de la réunion informelle du Conseil des affaires étrangères (Commerce) qui s'est tenue le 5 octobre 2018 à Innsbruck. À cette occasion, les ministres ont apporté un soutien sans réserve à l'approche de la Commission concernant la modernisation de l'OMC et ont indiqué qu'il fallait en priorité résoudre la crise de l'organe d'appel.

État d'avancement des négociations commerciales en cours

La Commission informera les ministres de l'état d'avancement des négociations commerciales bilatérales en cours. Elle évoquera aussi les dernières avancées dans les discussions relatives au projet de tribunal multilatéral des investissements, ainsi que l'éventuelle adhésion de l'UE à la convention des Nations unies sur la transparence.

Mercosur

Sur la base des directives de négociation adoptées par le Conseil en 1999, des négociations ont débuté en 2000 en vue d'un accord de libre-échange avec le Mercosur, dans le contexte de négociations plus larges en vue d'un accord d'association entre les deux régions traitant aussi du dialogue politique et de la coopération avec les membres fondateurs du Mercosur (Argentine,

Brésil, Paraguay et Uruguay). Après une longue interruption, les négociations ont été relancées en 2010.

Depuis lors, des progrès substantiels ont été réalisés puisque le texte de l'accord fait l'objet d'une large accord. Cependant, après avoir nourri l'espoir qu'il serait possible de clôturer les négociations en marge de la conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2017, le rythme des progrès a fléchi. Le dernier cycle de négociation a eu lieu la semaine du 14 septembre 2018 ([voir rapport](#)). Dans l'ensemble, les avancées sont limitées, en particulier sur les quatre questions en suspens que l'UE juge essentielles, à savoir: i) l'accès au marché des véhicules et pièces de véhicules, ii) l'accès au marché des produits laitiers, iii) les services maritimes et iv) la protection des indication géographiques.

Indonésie

Les négociations en vue d'un accord de libre-échange UEIndonésie ont été lancées en juillet 2016 (voir [communiqué de presse](#)). Elles visent la conclusion d'un accord de libre-échange qui favorisera le commerce et les investissements et couvrira un large éventail de questions, notamment les tarifs douaniers, les entraves non tarifaires aux échanges, le commerce des services et les investissements, les aspects commerciaux des marchés publics, les règles de concurrence, les droits de propriété intellectuelle ainsi que le développement durable.

Six cycles de négociation ont eu lieu jusqu'ici. Le dernier en date s'est déroulé du 15 au 19 octobre à Palembang (Indonésie) et un grand nombre de sujets y ont été abordés. Des offres tarifaires préliminaires ont été échangées en juillet, tandis que des offres préliminaires relatives à l'accès au marché pour les services et les investissements ont été échangées avant la dernière série de négociations.

Le prochain cycle est prévu du 11 au 15 mars 2019 à Bruxelles.

Chili

Sur la base d'un mandat donné en novembre 2017 (voir [communiqué de presse](#) et mandat [13553/17 ADD 1 DCL 1](#)), l'UE et le Chili négocient actuellement une modernisation du volet commercial de leur accord d'association. Cet accord a été conclu en 2002 et prévoit une zone de libre-échange complet, qui est entrée en vigueur en février 2003.

Jusqu'à présent, trois séries de négociations ont eu lieu, dont la dernière s'est déroulée à Bruxelles, du 28 mai au 1^{er} juin 2018. Au total, 22 groupes de négociation se sont rencontrés. Les échanges ont été constructifs et ont permis d'accomplir des progrès sensibles dans la plupart des domaines (commerce des marchandises, services, investissements, règlement des différends, etc.) ([voir rapport](#)).

Australie

Le 22 mai 2018, le Conseil a adopté la décision autorisant l'ouverture de négociations avec l'Australie en vue de conclure un accord de libre-échange (voir le [communiqué de presse](#) et le [mandat](#)).

Jusqu'à présent, l'UE et l'Australie ont fondé leurs relations commerciales et économiques sur le cadre de partenariat UE-Australie de 2008. L'objectif est de faciliter le commerce de produits industriels entre l'UE et l'Australie en réduisant les obstacles techniques et d'améliorer les échanges en matière de services et d'investissements.

Les négociations visent à réduire davantage encore les obstacles existants aux échanges, à éliminer les droits de douane sur les biens et à améliorer l'accès pour les services et les marchés publics. Les secteurs susceptibles de tirer le meilleur profit d'un ALE sont l'équipement automobile, les machines, les produits chimiques, l'industrie alimentaire et les services.

À ce jour, un seul cycle de négociations a eu lieu, du 2 au 6 juillet, à Bruxelles (voir le [rapport](#)). Les discussions se sont déroulées dans une atmosphère constructive et ont montré que les deux parties étaient résolues à négocier un accord ambitieux et global. Dix-sept groupes de travail se sont réunis, couvrant presque tous les domaines d'un futur ALE. Les négociateurs ont présenté leurs approches respectives, dans la plupart des cas déjà sur la base de propositions écrites. Il est prévu que le deuxième cycle ait lieu en Australie au mois de novembre.

Nouvelle-Zélande

Le 22 mai 2018, le Conseil a adopté la décision autorisant l'ouverture de négociations avec la Nouvelle-Zélande en vue de conclure un accord de libre-échange (voir le [communiqué de presse](#) et le [mandat](#)).

En 2017, l'UE et la Nouvelle-Zélande ont conclu un accord de partenariat contenant un certain nombre de règles en matière de coopération économique et commerciale. Les négociations commerciales qui viennent de commencer visent à réduire les obstacles existants au commerce de biens et de services, à établir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

À ce jour, deux cycles de négociation ont eu lieu, dont le dernier s'est déroulé à Wellington du 8 au 12 octobre et a couvert tous les domaines à l'exception des petites et moyennes entreprises et du commerce numérique. Dans la plupart des cas, les négociations se sont appuyées sur des propositions écrites de l'UE.

Les discussions ont permis de combler les écarts entre les positions des deux parties dans plusieurs domaines et de clôturer les textes correspondants. Elles ont en outre permis de recenser clairement les mesures de suivi que les deux parties doivent avoir pris avant le troisième cycle des négociations, qui doit avoir lieu à Bruxelles en février 2019.

Chine

En 2013, l'UE et la Chine ont entamé des négociations relatives à un accord en matière d'investissements. L'objectif est de fournir aux investisseurs des deux parties un accès prévisible et sur le long terme aux marchés de l'UE et de la Chine et de protéger les investisseurs ainsi que leurs investissements. Le 15 janvier 2016, l'UE et la Chine se sont mises d'accord sur le champ d'application du futur accord sur les investissements, concrétisant ainsi l'engagement politique pris par les dirigeants européens et chinois lors du sommet UE-Chine de juin 2015.

L'UE et la Chine sont convenues en particulier que le futur accord devrait améliorer les possibilités d'accès au marché pour leurs investisseurs en établissant un véritable droit d'investir et en garantissant qu'elles ne pratiqueraient aucune discrimination à l'égard de leurs entreprises respectives. L'UE et la Chine sont en outre résolues à relever les principaux défis que pose l'environnement réglementaire, y compris ceux qui concernent la transparence, les licences et les procédures d'autorisation, et à prévoir un niveau de protection élevé et équilibré pour les investisseurs et leurs investissements. Cet accord comprendra en outre des règles relatives aux aspects des investissements étrangers qui sont liés à l'environnement et au travail.

Dix-huit cycles de négociations ont déjà eu lieu, dont le dernier à Bruxelles les 12 et 13 juillet 2018 (voir le [rapport](#)).

Tunisie

Les négociations en vue d'un ALE approfondi et complet entre l'UE et la Tunisie ont été lancées le 13 octobre 2015, dans le prolongement de l'accord d'association existant entre l'UE et la Tunisie, qui est entré en vigueur en 1998 et a créé une zone de libre-échange entre l'UE et la Tunisie.

L'objectif des négociations en vue d'un ALE approfondi et complet est de créer de nouvelles perspectives d'échanges et d'investissements et de garantir une plus forte intégration de l'économie de la Tunisie dans le marché unique de l'UE. L'ALE approfondi et complet vise en outre à soutenir les réformes économiques en cours en Tunisie et à rapprocher la législation tunisienne de celle de l'UE dans les domaines liés au commerce. Les discussions couvrent un large éventail de domaines, y compris l'agriculture, les services et le développement durable.

Deux cycles de négociations ont déjà eu lieu, en avril 2016 et en mai 2018, le prochain étant prévu pour la période du 10 au 15 décembre 2018, à Bruxelles.

Mise en œuvre des accords de libre-échange

Le membre de la Commission présentera son **deuxième rapport** sur la mise en œuvre des accords de libre-échange, l'accent étant mis en particulier sur les enseignements tirés de la première année d'application provisoire de l'accord de libre-échange avec le Canada.

La Commission a publié son [premier rapport](#) en novembre 2017 dans le but de mettre en lumière ce qui se passe une fois que les accords commerciaux ont été négociés et sont entrés en vigueur, ainsi que d'améliorer la transparence et le caractère inclusif de la politique commerciale, conformément aux engagements que la Commission a pris dans la stratégie de l'UE de 2015 "Le commerce pour tous".

Autres points

Sous "divers", le Conseil sera informé de l'**état d'avancement d'un certain nombre de dossiers législatifs**:

Filtrage des investissements directs étrangers:

La Commission a présenté sa [proposition](#) de règlement établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'UE en septembre 2017.

Le règlement proposé établit, au niveau de l'UE, un cadre pour l'analyse des investissements de pays tiers dans des secteurs stratégiques, ainsi qu'un dispositif de coopération à la fois entre les États membres et avec la Commission concernant les investissements susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre public.

La proposition figure parmi les dossiers prioritaires des trois institutions pour la législature actuelle.

Le Conseil a arrêté sa position le 13 juin 2018 (voir le [communiqué de presse](#)), et le Parlement européen a voté son rapport le 5 juin 2018. Les trilogues avec le Parlement européen sont en cours, toutes les institutions partageant l'objectif de parvenir à un accord avec le PE avant la fin de l'année.

Règlement horizontal sur les dispositions bilatérales de sauvegarde:

La Commission a présenté sa [proposition](#) de règlement horizontal sur les dispositions bilatérales de sauvegarde en avril 2018.

L'objectif consiste à incorporer dans le droit de l'UE i) les clauses de sauvegarde bilatérales et ii) tout mécanisme spécial pour le retrait de préférences tarifaires ou d'un autre traitement préférentiel requérant un règlement d'exécution qui seraient prévus dans les futurs accords commerciaux conclus par l'UE.

L'UE conclut régulièrement avec des pays tiers des accords commerciaux qui incluent, pour la plupart, des clauses de sauvegarde bilatérales ou d'autres mécanismes prévoyant le retrait temporaire de préférences tarifaires ou d'un autre traitement préférentiel. Une fois les nouvelles règles adoptées, ces clauses de sauvegarde seront incluses dans les futurs accords commerciaux au lieu d'être proposées séparément.

Le Conseil a arrêté son mandat de négociation le 24 octobre 2018 (voir le [communiqué de presse](#)), et la commission du commerce international du Parlement européen a voté son rapport le 11 octobre 2018 et a fait part de sa décision d'engager des négociations lors de la séance plénière du 22 octobre. Les négociations entre les deux institutions vont commencer prochainement, le but étant de parvenir à un accord d'ici la fin de 2018.

Relations commerciales entre l'UE et les États-Unis

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront des **évolutions intervenues récemment dans les relations commerciales entre l'UE et les États-Unis**, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 25 juillet 2018, ainsi qu'à la lumière de l'élection de mi-mandat qui se déroulera aux États-Unis le 6 novembre prochain.

Le 25 juillet 2018, le président Juncker a rencontré le président Trump à Washington.

Les discussions ont produit des résultats positifs. Dans une [déclaration conjointe](#), les États-Unis et l'UE sont convenus de ce qui suit:

- œuvrer ensemble à la suppression des droits de douane, des barrières non tarifaires et des subventions aux produits industriels autres que l'automobile;
- renforcer notre coopération stratégique dans le domaine énergétique;
- ouvrir un dialogue approfondi sur la normalisation, afin de faciliter le commerce, de réduire les obstacles bureaucratiques et de diminuer radicalement les coûts, et
- travailler étroitement avec des partenaires partageant nos valeurs pour réformer l'OMC et combattre les pratiques commerciales déloyales, notamment le vol de propriété intellectuelle, les transferts de technologie forcés, les subventions à l'industrie, les distorsions de concurrence engendrées par les entreprises publiques, et les surcapacités.

Les parties ont créé un groupe de travail exécutif, coprésidé par la commissaire Malmström et le représentant américain au commerce Lighthizer, pour concrétiser ce programme commun. À ce jour, le groupe s'est réuni à deux reprises en septembre et une fois en octobre, essentiellement pour étudier les synergies possibles en matière de coopération réglementaire, laquelle doit être menée en toute transparence, dans le plein respect des procédures législatives des deux parties et sans porter préjudice aux niveaux actuels de protection.

En ce qui concerne l'application éventuelle aux importations automobiles vers les États-Unis de droits au titre de l'article 232, le président Trump a décidé qu'ils ne seraient pas imposés aux importations en provenance de l'UE tant que les travaux exploratoires et les négociations consécutives en vue d'un accord commercial seraient en cours. Pour ce qui est de l'acier et de l'aluminium, les droits américains au titre de l'article 232 et les mesures de rééquilibrage de l'UE demeurent en place, mais les deux parties se sont engagées à étudier les moyens de résoudre le problème.

Le 16 octobre, le représentant américain au commerce a adressé au congrès des États-Unis une notification d'intention d'ouvrir des négociations commerciales avec l'UE, ouvrant ainsi une période de consultation de 90 jours.